



POLITIQUE RELATIVE A L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE DES DIAMANTS ET PIERRES DE COULEURS MAIS AUSSI DE L'OR, ARGENT ET METAUX ISSUS DE LA MINE DE PLATINE.

La présente politique est un pilier fondamental de notre engagement envers une joaillerie plus responsable. A travers elle, Chaumet s'engage pour un approvisionnement responsable de ses matières premières stratégiques.

1. CHAUMET INTERNATIONAL S.A est une filiale du Groupe LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton (« LVMH »). CHAUMET INTERNATIONAL S.A conçoit, manufacture, vend et distribue des articles de joaillerie et de haute joaillerie de haute qualité. Elle est actionnaire à 100% de CHAUMET HORLOGERIE S.A (Suisse) qui conçoit des articles d'horlogerie et de haute horlogerie et BMC S.P.A (Italie) qui conçoit des articles de joaillerie.

La présente politique confirme que CHAUMET INTERNATIONAL S.A et ses filiales CHAUMET HORLOGERIE S.A (Suisse) et BMC S.P.A (Italie) (ci-après désigné par « nous ») s'engagent à respecter les droits humains, à mettre en œuvre tous les moyens pour lutter contre le financement de conflits et à se conformer à toutes les sanctions, résolutions et lois pertinentes des Nations Unies.

2. CHAUMET INTERNATIONAL S.A et ses filiales CHAUMET HORLOGERIE S.A et BMC S.P.A sont certifiés du Responsible Jewellery Council (RJC). À ce titre, nous nous engageons à prouver, au moyen d'un audit indépendant mené par une tierce partie, que nous :

- a. respectons les droits humains, et exigeons de nos partenaires qu'ils les respectent, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et à la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail sur les principes et droits fondamentaux au travail, tout au long de notre chaîne d'approvisionnement ;

- b. ne pratiquons ni ne tolérons toute forme de corruption, de blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme ;

- c. soutenons la transparence des paiements en faveur des États et l'intervention de forces de sécurité respectueuses des droits au sein des industries extractives ;

- d. ne fournissons pas de soutien direct ou indirect aux groupes armés illégaux ;

- e. encourageons activement les parties prenantes y compris nos fournisseurs et leurs employés d'exprimer leurs doléances concernant la chaîne d'approvisionnement du secteur de la bijouterie-joaillerie/horlogerie via la ligne d'alerte LVMH <https://alertline.lvmh.com> garantissant ainsi un mécanisme de signalement accessible et confidentiel.

- f. n'achetons ou ne vendons que des diamants pleinement conformes au Système de Certification du Processus de Kimberley ;

- g. mettons en œuvre le cadre en cinq étapes de l'OCDE pour l'exercice d'un devoir de diligence fondé sur les risques concernant les chaînes d'approvisionnement

responsables en minerais provenant de Zones touchées par des Conflits et à Haut Risque (ZCHR) ;

h. procédons à la signature par l'ensemble de nos tiers du Code de conduite fournisseurs et partenaires commerciaux LVMH, intégrant les principes énoncés dans la présente politique ainsi que des exigences claires en matière de conformité sociale, de conformité éthique et de performance environnementale, y compris la gestion des impacts environnementaux et la promotion de pratiques durables. (qui reprennent les parties ci-dessus ainsi que la conformité et performance environnementale)

3. Concernant les violations flagrantes des droits humains lors de l'extraction, du transport ou du commerce d'or, d'argent et de métaux issus de la mine de platine, de diamants et de pierres de couleur : nous ne tolérerons, en aucune manière ni ne profiterons, contribuerons, assisterons ou faciliterons la perpétration des actes suivants :

- a. la torture ou les traitements cruels, inhumains et dégradants ;
- b. le travail forcé ou obligatoire ;
- c. le travail des enfants ;
- d. les violations ainsi que les atteintes aux droits humains ; ou
- e. les crimes de guerre, les violations du droit humanitaire international, les crimes contre l'humanité ou le génocide.

Nous cesserons toute relation avec des fournisseurs en amont lorsqu'un risque raisonnable de commission des atteintes visées au paragraphe 3 sera établi, ou entretiennent des liens, y compris-d'approvisionnement, avec des tiers commettant de telles atteintes et ce, malgré les efforts de diligence raisonnable demandés.

4. Concernant le soutien direct ou indirect aux groupes armés non-étatiques :

Nous ne tolérerons aucun soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques ou leurs entités affiliées – notamment à travers l'approvisionnement en or, diamant ou pierres de couleurs, le versement d'argent ou la fourniture d'une assistance logistique, matérielle ou autre – se livrant illégalement aux activités suivantes y compris la facilitation involontaire par manque de diligence :

- a. le contrôle illégal de sites miniers ou les itinéraires de transport, de points de commerce des diamants ou minerais et d'acteurs en amont dans la chaîne d'approvisionnement ;
- b. la taxation illégale ou l'extorsion d'argent, de diamants ou de pierres précieuses sur des sites miniers, des itinéraires de transport ou aux points de commerce, y compris en visant des intermédiaires, des entreprises exportatrices et des négociants internationaux.

Nous cesserons toute relation avec des fournisseurs en amont lorsque sera établi un risque raisonnable qu'ils entretiennent des liens y compris d'approvisionnement, avec des tiers soutenant directement ou indirectement des groupes armés non-étatiques aux termes du paragraphe 4 .

5. Concernant les forces de sécurité publiques ou privées :

Nous affirmons que le rôle des forces de sécurité publiques ou privées est d'assurer la sécurité des travailleurs, des installations, des équipements et des biens conformément à l'État de droit, y compris en garantissant les droits humains. Nous ne fournirons pas de soutien direct ou indirect aux forces de sécurité publiques ou privées qui commettent les atteintes visées au paragraphe 4 ou qui agissent illégalement aux termes du paragraphe 4.

6. Concernant la corruption et les fausses déclarations sur l'origine de l'or, l'argent, les métaux issus de la mine de platine, les diamants et les pierres de couleur :

Nous n'offrirons, ni ne promettrons ni n'accorderons de pots de vin et nous résisterons aux sollicitations de pots de vin aux fins de cacher ou de masquer l'origine des minerais, ou de faire de fausses déclarations concernant les taxes, les droits et les redevances versées aux gouvernements pour l'extraction, le commerce, le traitement, le transport et l'exportation de l'or, l'argent, les métaux issus de la mine de platine, les diamants et les pierres de couleurs. Nous attendons de nos partenaires une totale transparence fiscale et un engagement contre toute forme d'évasion fiscale.

7. Concernant le blanchiment d'argent :

Nous soutiendrons les efforts ou prendrons des mesures pour contribuer à l'élimination du blanchiment d'argent dans les situations où nous établissons un risque raisonnable de blanchiment d'argent résultant de ou lié à l'extraction, au commerce, au traitement, au transport ou à l'exportation de l'or, l'argent, les métaux issus de la mine de platine, les diamants et les pierres de couleurs. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mettent en place des systèmes de détection et de prévention du blanchiment d'argent conformes aux meilleures pratiques internationales.

8. Mécanismes de vérification et conséquences :

Afin d'assurer la pleine application de cette politique, CHAUMET pourra effectuer ou mandater des audits auprès de ses fournisseurs. Tout manquement avéré aux principes énoncés dans la présente politique pourra entraîner, après un processus d'échange et un éventuel plan d'action correctif, la réévaluation de notre relation commerciale, pouvant aller jusqu'à la cessation de cette relation. Nous nous engageons à travailler avec nos fournisseurs pour remédier aux non-conformités, mais la persistance ou la gravité des violations entraînera des mesures appropriées."

Nous invitons nos partenaires fournisseurs à adhérer pleinement à ces principes. Pour toute question ou besoin de clarification concernant l'application de cette politique, nous restons à votre entière disposition.

Signé/Validé : Romain VANDAME, Directeur des opérations

Date de signature : 17 mars 2026